

**Conseil des Délégués**  
23-25 novembre 2009  
Nairobi, Kenya

**Projet d'ordre du jour provisoire annoté**

**Premier jour (23 novembre 2009)**

**OUVERTURE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS**

**Discours liminaire sur l'état du Mouvement**  
Président de la Commission permanente

**Les Solférino d'aujourd'hui – notre monde ne tourne pas rond – défis humanitaires**

*Cent cinquante ans après l'action héroïque d'Henry Dunant sur le champ de bataille de Solférino, les conflits armés, le changement climatique, la migration, les pénuries alimentaires et d'autres problèmes humanitaires continuent de gravement bouleverser la vie de centaines de millions de personnes dans le monde. La campagne « Notre monde. À vous d'agir », lancée pour marquer les anniversaires que le Mouvement célèbre cette année, a fait connaître le point de vue des victimes des Solférino d'aujourd'hui. Que nous disent-elles sur leur vulnérabilité, leurs espoirs et leurs rêves ? Quels gestes attendent-elles de notre part ? Cette session permettra au Conseil des Délégués de rendre hommage à l'héroïsme quotidien des millions de personnes qui, dans l'esprit d'Henry Dunant, agissent pour que notre monde tourne un peu plus rond.*

« **Message** » du camp de la jeunesse à Solférino et de la campagne « Notre monde. À vous d'agir. »

**I. Élections, ordre du jour et questions de procédure**

**1. Ouverture de la session par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

*Conformément à l'article 26, paragraphe 2 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le président de la Commission permanente préside la session jusqu'à l'élection du président du Conseil des Délégués.*

**2. Élection du président, du/des vice-président(s) et des secrétaires du Conseil des Délégués**

*Outre l'élection parmi ses membres de son président et de son/ses vice-président(s), le Conseil procède à l'élection des secrétaires (article 26, paragraphe 3).*

*La Commission permanente tient compte de l'origine géographique, du sexe et de l'âge dans la préparation de sa proposition au Conseil.*

### **3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués**

*Le président soumet au Conseil l'ordre du jour provisoire élaboré par la Commission permanente, pour adoption (article 18, paragraphe 4b des Statuts).*

## **II. Questions de fond inscrites à l'ordre du jour**

### **Suivi du Conseil des Délégués / de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de 2007**

*Selon qu'il conviendra, les rapports et les projets de résolution relatifs aux points 4 à 8 de l'ordre du jour seront communiqués, en tant que documents de travail, à tous les membres du Conseil 45 jours avant la session. Du temps sera ménagé pour débattre des rapports/résolutions et les commenter.*

*Les Sociétés nationales qui souhaitent soulever des questions relatives aux rapports sont encouragées à en informer la Commission permanente à l'avance, pour faciliter et préparer la session. Tout commentaire préalable écrit sur les rapports est le bienvenu.*

- 4. Travaux de la Commission permanente (suivi de la résolution 1/2007)**
- 5. Protocole d'accord conclu entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël (suivi de la résolution 2/2007)**
- 6. L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires (suivi de la résolution 6/2007)**
- 7. Stratégie pour le Mouvement (suivi de la résolution 7/2007)**
- 8. Rétablissement des liens familiaux (suivi de la résolution 4/2007)**
- 9. Rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken  
Rapport d'activité du Fonds de l'Impératrice Shôken pour 2008 et le premier semestre 2009**
- 10. Politique relative à la migration**

*La Fédération internationale fera rapport au Conseil des Délégués sur la Politique adoptée par son Conseil de direction en mai 2009, et sur toutes lignes directrices complémentaires éventuellement adoptées par son Assemblée générale, conformément à la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2007 (« Migration internationale »).*

## Autres points appelant une décision

### **11. Politique du Mouvement relative au déplacement interne**

*Adoption d'une Politique du Mouvement relative au déplacement interne*

*La Politique vise à répondre aux besoins et aux vulnérabilités des personnes touchées par le déplacement interne et des communautés hôtes, ainsi qu'à asseoir le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme le principal acteur humanitaire des efforts déployés pour faire face à ces besoins. Elle vise aussi à assurer, au sein du Mouvement, une communication et une coordination de qualité dans les activités menées en la matière, et à définir les modalités de coopération avec d'autres acteurs humanitaires.*

### **12. Stratégie du Mouvement concernant les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre : prévenir et réduire l'impact des armes sur les civils**

*Il est attendu du Conseil qu'il actualise et remplace la « Stratégie du Mouvement concernant les mines » (1999-2009).*

*La nouvelle Stratégie portera sur les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre et intégrera les évolutions importantes observées ces dix dernières années dans le droit et la pratique. Elle réaffirme la détermination constante du Mouvement à élaborer, promouvoir et mettre en œuvre toutes les normes pertinentes du droit international humanitaire, et à adopter une approche souple et intégrée des activités opérationnelles menées pour réduire l'impact de la contamination par les armes. Elle appelle à déployer des efforts accrus pour fournir une assistance complète aux victimes. La nouvelle Stratégie vise à développer, à renforcer et à mobiliser les capacités et les ressources de toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et à assurer une coordination et une coopération efficaces avec l'ensemble des acteurs concernés.*

### **13. Respecter et protéger les services de soins de santé dans les situations de conflit armé et autres situations de violence**

*Il est attendu du Conseil qu'il réaffirme la préoccupation du Mouvement pour la protection des soins de santé et la sécurité de la fourniture de services aux blessés, aux malades et autres personnes touchées par les situations de conflit armé et d'autres types de violence, et qu'il réitère son engagement en la matière.*

*La résolution mettra l'accent sur les difficultés rencontrées sur le terrain, qui entravent l'action des missions médicales et leur accès aux victimes dans les situations de conflit armé et autres situations de violence. Elle rappellera les instruments juridiques internationaux applicables à la protection des missions médicales, en vertu du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. La résolution décrira les rôles et les responsabilités*

*qui incombent aux composantes du Mouvement, notamment aux Sociétés nationales, dans les efforts déployés pour traiter ce problème et le faire connaître. Le document d'information s'appuiera sur une étude factuelle des types de problèmes rencontrés sur le terrain dans le cadre de la fourniture de soins de santé, et de l'ampleur de ces problèmes. Ce point devrait être soumis à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale, en 2011, pour examen par les États.*

#### **14. Code de bon partenariat**

*Pour donner suite à la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2007, le Code de bon partenariat (ci-après le « Code ») a été élaboré en consultation étroite avec les Sociétés nationales. Le Code établit des principes et des normes de comportement auxquels le personnel et les volontaires des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR devraient se conformer dans leurs partenariats. Il vise à renforcer les partenariats au sein du Mouvement afin que toutes ses composantes collaborent de façon plus efficace et plus rationnelle.*

*Il est attendu du Conseil des Délégués qu'il adopte le Code. Le projet de résolution appellera les composantes du Mouvement à :*

- s'engager individuellement et collectivement à mettre en œuvre le Code ;*
- participer aux mécanismes de suivi et de contrôle du respect des dispositions ;*
- faire rapport aux prochaines sessions du Conseil des Délégués de leurs expériences dans le cadre de la mise en œuvre du Code, pour contribuer à la poursuite de son développement.*

#### **15. Principes et règles de secours Croix-Rouge et Croissant-Rouge lors de catastrophes**

*Pour donner suite à la décision du Conseil de direction de réviser les Principes et règles de secours Croix-Rouge et Croissant-Rouge lors de catastrophes, il sera demandé au Conseil des Délégués de prendre une décision au sujet des résultats du Conseil de direction et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale.*

#### **16. Déclaration « Relever les défis humanitaires actuels »**

Cent cinquante ans après qu'Henry Dunant a donné vie à l'idée de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Conseil des Délégués réaffirmera la volonté des composantes du Mouvement de faire face aux Solférino d'aujourd'hui et de relever les défis humanitaires clés auxquels sont confrontés des millions de victimes et de communautés touchées dans le monde. À l'occasion du premier Conseil des Délégués qui se tiendra en Afrique, le Mouvement renforcera l'engagement spécifique qu'il a pris d'œuvrer en partenariat avec les Sociétés nationales du continent pour relever ces défis.

## **Deuxième jour (24 novembre 2009)**

### **IV. Ateliers**

*Chaque atelier sera tenu trois fois au maximum au cours de la journée, dans différentes combinaisons linguistiques. Une compilation sera faite des rapports de synthèse relatifs aux six thèmes des ateliers, pour présentation à la séance plénière de la troisième journée.*

- 1. Promotion du respect de la diversité et non-discrimination**
- 2. Relations avec les acteurs extérieurs au Mouvement**
- 3. Déclaration de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale : les conséquences, sur le plan humanitaire, du changement climatique**
- 4. Le droit international humanitaire et l'accès humanitaire**
- 5. Responsabilité collective au sein du Mouvement**
- 6. Afrique**

## **Troisième jour (25 novembre 2009)**

***Suite des points à l'ordre du jour de la première journée (points appelant une décision)***

### **17. Rapports des ateliers**

Présentation des rapports de synthèse relatifs aux six ateliers tenus le deuxième jour du Conseil ; éventuellement, recommandations quant aux actions que les composantes du Mouvement devraient engager.

### **18. Préparatifs du Conseil des Délégués de 2011 et de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale**

Élaboration des ordres du jour des réunions statutaires de 2011 : réflexion sur la mise en œuvre des résolutions / engagements des réunions statutaires de 2007 et sur les résultats du Conseil des Délégués de 2009.

### **19. Date et lieu du prochain Conseil des Délégués, en 2011**

## **Soirée du 22 novembre**

Cérémonie de remise de la médaille Henry-Dunant, suivie d'une réception offerte par le CICR et la Fédération internationale.